

Informations de base	
2005/2518(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la conférence de révision du traité de non-prolifération prévue pour 2005 et les armes nucléaires en Corée du Nord et en Iran Subject 6.10.03 Contrôle des armements, non-prolifération nucléaire Zone géographique Corée du Nord Iran	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2712	2006-02-27
	Affaires générales	2706	2006-01-30

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/03/2005	Débat en plénière		
10/03/2005	Décision du Parlement	T6-0075/2005	Résumé
10/03/2005	Résultat du vote au parlement		
10/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		
30/01/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
27/02/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2518(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0148/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0152/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0153/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0174/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0182/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0185/2005	08/03/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0075/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0172-0253 E	10/03/2005	Résumé

Résolution sur la conférence de révision du traité de non-prolifération prévue pour 2005 et les armes nucléaires en Corée du Nord et en Iran

2005/2518(RSP) - 30/01/2006

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- L'Union européenne est vivement préoccupée par la levée des scellés sur plusieurs installations nucléaires, notamment à Natanz, ainsi que par la décision de l'Iran de reprendre ses activités liées à l'enrichissement. L'UE appelle l'Iran à remettre en place ces scellés et à revenir à la suspension totale, durable et vérifiable de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement.

- Conformément aux demandes formulées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dans ses résolutions, l'UE souligne qu'il est indispensable que l'Iran s'abstienne de toute activité liée à l'enrichissement et au retraitement jusqu'au rétablissement de la confiance au niveau international.

- Ce différend oppose non pas l'Iran et l'Europe, mais l'Iran et la communauté internationale. L'UE ne remet pas en question le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect de ses obligations au titre du TNP. Le différend est lié au fait que l'Iran ne soit pas parvenu à instaurer la confiance nécessaire quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Cette confiance s'est encore affaiblie après que l'Iran a pris des mesures unilatérales, contrairement à ses engagements.

- À la lumière des mesures récemment prises par l'Iran, qui vont à l'encontre des résolutions de l'AIEA et reviennent à rejeter les efforts visant à examiner la possibilité de définir une base mutuellement acceptable pour la reprise des négociations, les États membres de l'UE coordonneront étroitement leur action et s'emploieront à ce que la prochaine réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui se tiendra à Vienne, fasse intervenir le Conseil de sécurité de l'ONU afin de renforcer l'autorité de l'AIEA, conformément aux présentes conclusions.

- L'UE est convaincue qu'il est encore possible de résoudre ce problème par la négociation, mais il faut pour cela que le gouvernement iranien adopte une attitude fondée sur la coopération et la transparence à l'égard de l'AIEA et que le retour à une suspension totale des activités en cause soit décidé. L'UE demeure attachée à une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne, dans laquelle l'AIEA devrait jouer un rôle central.

- Le Conseil rappelle qu'il soutient la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

- Le Conseil réaffirme que l'évolution des relations à long terme entre l'Iran et l'Europe dépendra des mesures prises par l'Iran pour répondre efficacement à toutes les préoccupations de l'UE.

Résolution sur la conférence de révision du traité de non-prolifération prévue pour 2005 et les armes nucléaires en Corée du Nord et en Iran

2005/2518(RSP) - 10/03/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution qui demande à l'UE de présenter un front commun lors de la prochaine Conférence de révision du traité de non-prolifération, soulignant que ce traité est essentiel pour empêcher la diffusion des armes nucléaires. Il invite l'Union à collaborer avec ses partenaires internationaux, y compris l'OTAN, afin de définir une politique visant à empêcher les terroristes, ou ceux qui les abritent, de se procurer des armes ou des matières de destruction massive. Il prie tous les États, et particulièrement ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, de ne fournir ni aide ni encouragement aux États qui chercheraient à acquérir des armes nucléaires ou d'autres dispositifs d'explosion nucléaire, notamment les États qui ne sont pas parties au TNP.

Le Parlement prie le Conseil et la Commission d'élaborer un programme visant à prévenir la prolifération dans le monde des matières, des techniques et des savoir-faire nucléaires. Ils devraient également présenter une proposition incitant les États membres de l'UE et les États tiers qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les protocoles de l'AIEA. L'Union est invitée à œuvrer résolument en faveur de l'établissement de la convention modèle sur les armes nucléaires.

La résolution souligne l'importance de signer et de ratifier rapidement le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) afin qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Elle lance un appel aux États-Unis afin qu'ils cessent de développer de nouvelles générations d'armes nucléaires de théâtre (bunker busters: bombes antibunker) et qu'ils signent et ratifient le TICE. Elle invite également les États-Unis à clarifier la situation concernant la quantité et les objectifs stratégiques de leurs arsenaux nucléaires tactiques stationnés sur des bases européennes.

Le Parlement invite Israël, l'Inde et le Pakistan à devenir États signataires du TNP.

Le Parlement exprime ses inquiétudes concernant le programme nucléaire de l'Iran et demande au Conseil de faire pression sur le gouvernement russe en vue d'obtenir des garanties pour que sa livraison de matière nucléaire à l'Iran soit réservée à une utilisation civile. Il demande au gouvernement iranien de suspendre de manière permanente l'enrichissement de l'uranium. Les députés soutiennent les efforts faits de la tróika pour arriver à une solution diplomatique et demandent au gouvernement américain d'y souscrire également.

Les députés s'inquiètent également de la déclaration de Corée du Nord selon laquelle elle possède des armes nucléaires. Ils l'invitent à reprendre les négociations en vue d'un règlement pacifique de la crise. Le Parlement préconise la reprise de l'approvisionnement de fuel lourd en échange du gel effectif de l'installation de Yongbyon et demande au Conseil et à la Commission de fournir l'aide financière correspondante.

Résolution sur la conférence de révision du traité de non-prolifération prévue pour 2005 et les armes nucléaires en Corée du Nord et en Iran

2005/2518(RSP) - 27/02/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions portant sur le dossier du nucléaire iranien. Celles-ci peuvent se résumer comme suit:

-Le Conseil salue la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA visant à demander l'intervention du Conseil de sécurité des Nations unies dans ce dossier. Il a estimé que, si l'Iran continuait à ne pas tenir compte des demandes réitérées formulées par le Conseil des gouverneurs dans ses résolutions successives, le Conseil de sécurité devrait peser de toute son autorité pour appuyer les demandes du Conseil des gouverneurs et pour résoudre les questions en suspens ;

-Le Conseil regrette que l'Iran ait décidé de ne pas coopérer volontairement avec l'AIEA, en dépit des demandes du Conseil des gouverneurs et de la décision précédemment prise par l'Iran d'appliquer les dispositions du protocole additionnel de l'AIEA. Le fait que l'Iran ait décidé de limiter la coopération renforce encore les préoccupations internationales et les soupçons quant aux intentions de ce pays, rendant également plus difficile la résolution des questions en suspens par l'AIEA ;

-L'UE déplore également que l'Iran ait repris ses activités liées à l'enrichissement, notamment l'enrichissement à Natanz. L'introduction par l'Iran de matières nucléaires dans des centrifugeuses le 13 février 2006, au mépris des appels répétés de l'AIEA et de la communauté internationale, constitue également un pas dans la mauvaise direction. Le Conseil des gouverneurs a, à maintes reprises, engagé l'Iran à prendre la décision de suspendre toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement. Le rétablissement de la confiance internationale passe, selon le Conseil, par une transparence et une coopération totales de la part de l'Iran ;

-Le Conseil a également réaffirmé que l'UE restait favorable à une solution diplomatique. Il exhorte l'Iran à revenir à une suspension totale de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement et appelle l'Iran à satisfaire à toutes les demandes du Conseil des gouverneurs en temps voulu avant le 6 mars, date de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Il se félicite également des efforts consentis par la Russie pour tenter de débloquer la situation, consistant notamment à proposer à l'Iran une participation financière dans une coentreprise d'enrichissement sur le territoire russe, à condition que l'Iran reprenne le moratoire sur toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement ;

-Parallèlement, l'UE ne remet pas en question le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des obligations qui lui incombent en vertu du TNP. Si les préoccupations internationales relatives au programme iranien sont pleinement prises en compte, l'UE serait disposée, comme elle l'a déjà proposé, à soutenir la mise en place d'un programme nucléaire civil en Iran, qui soit sûr, viable et ne présente aucun risque de prolifération ;

-Rappelant les conclusions du Conseil européen du 16 décembre 2005, dans lesquelles celui-ci est convenu de la nécessité de soumettre à un examen attentif les options diplomatiques de l'UE et de continuer à calibrer l'approche de l'UE en fonction des déclarations et des actes de l'Iran, le Conseil a estimé que la reprise par l'Iran de ses activités d'enrichissement constituait une évolution négative. Il est temps que l'Iran revoie sa position sur ces activités, ainsi que sur d'autres sujets d'inquiétude, afin d'éviter que ses relations avec l'UE ne continuent de se détériorer. À cette occasion, le Conseil s'indigne des violentes manifestations dont plusieurs missions diplomatiques européennes à Téhéran ont été la cible et appelle l'Iran à protéger ces missions diplomatiques, y compris en prenant des mesures policières appropriées ;

-Le Conseil demande enfin à l'Iran de lever toutes les restrictions discriminatoires visant certains États membres de l'UE.